



CCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2005

Nos craintes, lors des rencontres successives concernant la durée du travail, se sont avérées exactes. Le 13 janvier, lors du CCE extraordinaire, le club des cinq a signé l'avenant à l'accord RTT permettant la validation des propositions de la direction : je veux parler de la suppression des pauses.

Ces signatures vont avoir des conséquences pour les anciens sur les conditions de travail ; pour les nouveaux, sur les conditions de travail et de rémunération. Il va falloir expliquer au nouveau 30 h par exemple, que lui, pour obtenir la même rémunération que le 30 h antérieur, au 1^{er} mars 2005 il lui faudra travailler effectivement 31 h 50 ?

Enfin, il paraît que cela constitue une avancée sociale et que la décision des signataires a été précédée d'une consultation des salariés ???????

Pour le « syndicat FO » 75 % des adhérents et sympathisants étaient pour et 25 % étaient contre. Pour les autres organisations responsables, aucun avis ni résultat de consultation n'ont été produits, peut-être n'y a-t-il pas eu de consultation ????

Pour la CFDT, nous avons respecté le débat démocratique en invitant chaque responsable de section à consulter et à nous transmettre, par coupon retour, le résultat de cette consultation qui a donné 100 % de retours en avis défavorable.

N'y aurait-il que les salariés avec un cerveau à la CFDT ? Il paraît que le mien est tout petit ? ou alors nos adhérents savent s'en servir et ont tout à fait compris la finalité de cet avenant à l'accord RTT.

Le véritable travail des délégués va maintenant commencer puisque cet avenant impacte directement l'organisation des établissements ; nouvelle organisation qui doit avoir l'aval du CSE pour mise en place. Je vous recommande de poser par écrit, à l'ordre du jour, toutes vos interrogations et suggestions sur cette nouvelle organisation à mettre en place.

Cet avenant ne pourra être remis en cause puisque signé par une majorité d'organisations de l'entreprise, conformément à la Loi de Modernisation Sociale ?

PS : j'invite les 25 % d'oppositionalistes à la mise en place de cet avenant à nous rejoindre pour créer un véritable contre pouvoir à une direction qui fait très bien son travail pour rentabiliser les résultats de l'entreprise, contre pouvoir que nos organisations maison majoritaires n'opposent pas et surtout ne mettent pas en balance lors des négociations. A quoi cela sert il d'être majoritaires si ce n'est pour dire amen à toutes propositions de la direction qui vont dans le sens de la régression de nos acquis historiques ?????? et sans véritablement instaurer un rapport de force sous quelque forme que ce soit.

A QUAND LA PROCHAINE SUPPRESSION DES DERNIERS ACQUIS QUI NOUS RESTENT.....

Au fait, il ne nous reste plus rien, nos feuilles de paie vont devenir très compréhensibles sauf le semblant de 13^{ème} mois qui n'en est pas un ?

CONTACTS CFDT

Vos délégués CFDT

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD
) : **06.74.41.79.48**

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE SM
) : **06.12.94.52.69**

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LONS SM
) : **06.71.60.86.63**

Magali VIDAL – Cafétéria NÎMES VIGNOLES
) : **06.62.01.60.95**